

Séance du mardi 28 juin 2022

Date de la convocation: 18/06/2022

Membres en exercice :
10

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-huit juin l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Albane ANCELIN,

Présents : 6

Présents : Albane ANCELIN, Thierry POULINET, Sylvie AFANYAN, Jean-Luc LE MIGNON, Alain PICOCHÉ, Cédric CHOLIN

Votants : 8

Absents : Franck BARBIER, Céline PROUTEAU

Absents excusés:

Absents représentés : Monsieur Christophe LEBECQUE par Madame Albane ANCELIN, Madame Emma RODRIGUEZ par Monsieur Thierry POULINET

Secrétaire de séance: Sylvie AFANYAN

Objet: Travaux enfouissement seconde tranche "LE VILLAGE" - D_2022_012

Pour faire suite aux travaux d'enfouissement déjà réalisés sur la Grande Rue, sur le hameau de l'Épineuse, et sur la première partie de la Rue principale dite "LE VILLAGE" un avant-projet a été réalisé par le SDESM afin de chiffrer le coût de l'enfouissement pour la seconde moitié du village(de la place de l'église jusqu'au virage en direction de CRECY LA CHAPELLE).

Considérant l'arrêté préfectoral DRCL-BCCCL-2013 n° 31 du 18 mars 2013 relatif à la création du Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne ;

Considérant que la commune de La Haute Maison est adhérente au Syndicat Départemental des Énergies de Seine et Marne (SDESM) ;

Considérant l'Avant Projet Sommaire réalisé par le SDESM à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux 2ème partie de la Rue principale "Village"
Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant Projet Sommaire à :

1) Réseau BTA

Longueur réseau sur le domaine public : **186 ml**

Longueur de branchements sur le domaine privé **33 ml**

Nombre de branchements à reprendre : **14**

Coût estimé des travaux : **60.837 € HT**

Pparticipation communale à inscrire au budget de la commune : **24.335,00 € HT**

2) Réseau Eclairage Public avec dispositif d'économie d'énergie (EP) :

Linéaire du réseau à enfouir : **186 ml**

Nombre estimé de candélabres : **9**

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/07/2022 077-217702257-20220628-D_2022_012-DE

Coût estimé des travaux à inscrire au budget de la commune : **55.826,00 € TTC**

Subvention du SDESM 30% du montant hors taxe des travaux hors mobilier + 30% du montant hors taxe du mobilier plafonné à 2.000 € HT/mobilier : **8.519,00 €**

Reste à la charge de la commune : **47.307,00 € TTC**

3) Réseaux Communications Electroniques ;

Pour ce réseau il n'existe pas de subvention.

Linéaire de réseau : **152 ml**

Nombres de branchements supposés à reprendre : **14**

Coût estimé pour la commune : **45.857,00 € TTC**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

APPROUVE le programme de travaux et les modalités financières.

DELEGUE la maîtrise d'ouvrage pour le réseau d'éclairage public au SDESM

DEMANDE au SDESM de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et communications électroniques de la 2ème tranche de la rue "le village"

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux

AUTORISE Madame de Maire à signer les conventions financières relatives à la réalisation des travaux joints en annexe et les éventuels avenants.

Fait et délibéré le 28 juin 2022
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Albane ANCELIN



RF
Sous Préfecture MEAUX (Seine et Marne)
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/07/2022
077-217702257-20220628-D_2022_012-DE